



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 498/2023
Date de la séance du CE : 10 mai 2023
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2022.SIDABEV.225
Classification : Non classifié

Rapport Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2024-2027

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête :

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport « Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2024-2027 ».
2. Il le transmet au Grand Conseil pour approbation.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la sécurité
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
- Direction des finances

Pièces jointes

- Rapport Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2024-2027